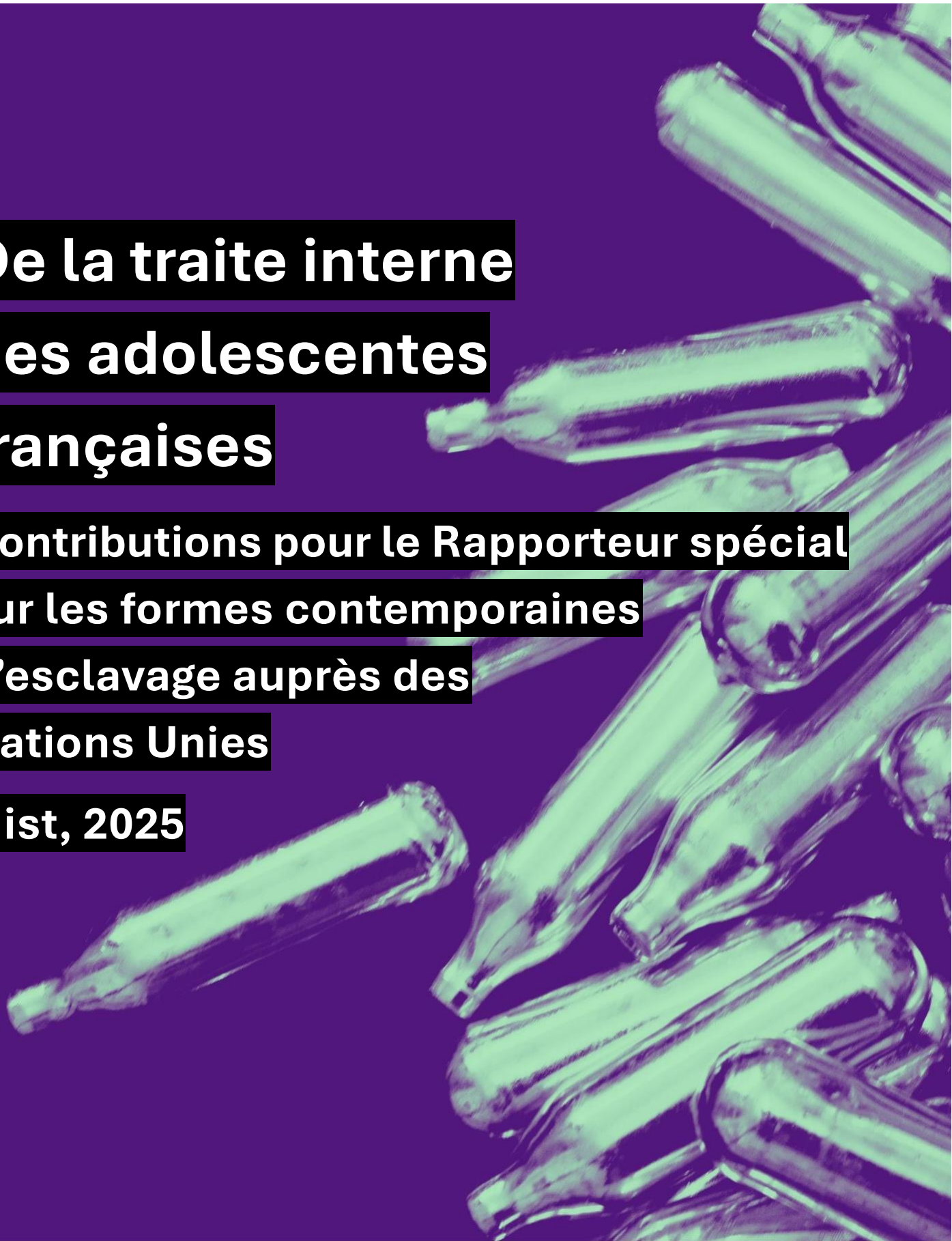


**De la traite interne
des adolescentes
françaises**

**Contributions pour le Rapporteur spécial
sur les formes contemporaines
d'esclavage auprès des
Nations Unies**

Mist, 2025



Appel à contributions pour le rapport sur « les pires formes de travail des enfants – faire le point du progrès et les défis restants »

Publié par : le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage

Objet : Contribuer à l'élaboration du rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, à la 60e session du Conseil des droits de l'homme

Objectifs

Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage souhaite focaliser son prochain rapport thématique au Conseil des droits de l'homme sur « les pires formes de travail des enfants, » selon l'Article 3 de la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (N. 182). Elles incluent :

- (a) **toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants**, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- (b) **l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution**, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- (c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- (d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le rapport a les objectifs suivants :

- Faire le point de a) le progrès réalisé en la mise en œuvre du cible 8.7 des ODD qui a l'objectif « d'éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation des enfants soldats, ainsi que terminer toutes les formes de travail des enfants à 2025 » et b) d'identifier les défis restants dans cette matière.
- Planifier une façon de progresser qui doivent prendre par les États, les entreprises y compris le secteur privé et les autres parties prenantes pour éviter plus de délais de la terminaison des pires formes de travail des enfants.

Contribution n°1 :

L'exploitation sexuelle des adolescent(e)s françaises en France n'est pas appréhendée comme une forme de traite des êtres humains.

*Quelles pires formes de travail des enfants sont prévalentes dans votre pays ou votre région et comment elles se manifestent ?
Quels sont les facteurs essentiels et les causes profondes des pires formes de travail des enfants dans votre pays ou votre région ?
Quels groupes des enfants sont plus vulnérables aux pires formes de travail des enfants dans votre pays ou votre région (e.g. autochtones, minorités, migrants, les enfants en situation d'itinérance, les enfants en situation de handicap, les enfants de diverses identités de genre non conformes, et/ou les autres) ?*

En France, l'Etat considère « qu'entre 7 000 et 10 000 mineurs sont concernés par la prostitution » et que « ce phénomène, présent sur tout le territoire, touche surtout les jeunes filles âgées de 15 à 17 ans, avec un point d'entrée dans la prostitution de plus en plus tôt, se situant entre 14 et 15 ans pour la moitié d'entre elles¹ ». Si nous observons que ces adolescentes sont exploitées dans le cadre de faits relevant de la traite des êtres humains, cette qualification n'est jamais retenue par les tribunaux au profit du seul prisme prostituée/proxénète.

Causes profondes identifiées par notre association :

1. Les proxénètes des adolescentes françaises sont généralement jugés pour proxénétisme aggravé, parfois en comparution immédiate (16% des dossiers de proxénétisme en 2023²), les clients ne sont quasiment jamais poursuivis. Le contexte français est marqué par un recours à la comparution immédiate qui a doublé en France depuis le début des années 2000³. Certains trafiquants de stupéfiants se tournent ainsi vers l'exploitation sexuelle des mineurs parce que cette activité criminelle est perçue comme plus lucrative et moins exposée aux sanctions pénales. Nous observons un sentiment global **d'impunité et de banalisation** chez les auteurs qui sont de plus en plus jeunes (la part de mineurs condamnés pour proxénétisme augmente de 7 points entre 2016 et 2022)⁴.
2. **Les services français de protection de l'enfance ne sont plus opérationnels.** En 2024, Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rendait un avis en 2024⁵ pour alerter sur « la crise systémique de la protection de l'enfance » : « la protection de l'enfance apparaît comme un cas d'école de la non-effectivité des politiques sociales ». Nous observons que les enfants placés sous leur garde constituent désormais **un groupe particulièrement vulnérable à l'exploitation sexuelle** : le recrutement s'effectue souvent au sein même des foyers de l'Aide sociale à l'enfance par d'autres victimes devenues proxénètes, dans des contextes d'impuissance voire de banalisation de la part des professionnels - qui parlent par exemple de « fugues » au lieu de « disparitions inquiétantes ».
3. **Les victimes souffrent de stigmatisation** de la part de tous les acteurs (familles, société, professionnels) qui les considèrent souvent comme responsables voire coupables des violences qu'elles subissent. Souvent, elles préfèrent s'enfoncer dans la marginalité et l'exclusion pour échapper au jugement moral. Cela favorise leurs retours dans ces réseaux d'exploitation et le décrochage des structures d'aide. Nous observons des difficultés à se percevoir et à être perçues comme des victimes – notamment quant à la catégorisation « prostituées ».
4. **Beaucoup d'entre elles souffrent d'addictions, notamment au protoxyde d'azote**, dont la consommation est largement utilisée par ceux qui le exploitent pour maintenir leur emprise. Ce gaz entraîne des dommages neurologiques graves, pouvant aller jusqu'à des paralysies irréversibles. Les conséquences sont telles que certaines victimes sont en situation de handicap. Or, comme le soulignait le rapport de la Cour des comptes sur la pédopsychiatrie en mars 2023⁶ : « **l'offre de soins psychiques est inadaptée aux besoins de la jeunesse** », « **l'offre est saturée** », la feuille de route du Ministère de la santé mentale adoptée en 2018 « ne se fixe pas d'objectifs clairs et ne prévoit pas de calendrier de mise en œuvre », « les psychologues de

¹ <https://www.info.gouv.fr/actualite/premier-plan-national-contre-la-prostitution-des-mineurs>

² INFOSTAT Justice 198, octobre 2024

³ https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques?categories%5B0%5D=392&items_per_page=10

⁴ INFOSTAT Justice 198, octobre 2024

⁵ <https://www.lecese.fr/actualites/la-protection-de-lenfance-est-en-danger-le-cese-adopte-lavis>

⁶ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-pedopsychiatrie>

l'éducation nationale sont souvent renvoyés vers des missions d'orientation scolaire » et « les professionnels libéraux méconnaissent encore trop les caractéristiques des troubles psychiques des enfants et adolescents et ne jouent donc pas suffisamment leur rôle de porte d'entrée dans le parcours de soins ».

Contribution n°2 :

La participation des anciennes victimes est la seule manière efficace de surmonter le stigmate social dont souffrent les victimes.

Are victims/survivors and their families involved in the development and implementation of the measures/initiatives highlighted ?

Les anciennes victimes jouent un rôle central dans la mise en place et l'application des mesures de protection, notamment à travers le travail de l'association Mist⁷.

La Mist est un collectif de personnes ayant été victimes de traite des êtres humains qui se mobilisent pour promouvoir l'identification d'autres victimes, leur protection puis leur inclusion, dans un parcours leur permettant de valoriser leur expérience à leur tour dans le cadre d'espaces sécurisés, en tant que pair-aidantes, prenant part à l'action et à la gouvernance de l'association. Plus de la moitié du conseil d'administration et de l'équipe salariée est composée de femmes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et qui sont accompagnées dans un parcours continu de formation, d'analyse de la pratique professionnelle et de supervision.

Les adolescentes victimes d'exploitation sont souvent peu informées, voire désinformées par des proches malveillants ou des prédateurs. Elles ont du mal à connaître et à comprendre leurs droits mais ne savent pas à qui s'adresser, sont souvent réticentes à parler à des professionnels en raison de la méfiance ou de la peur du jugement moral et de la stigmatisation. Pourtant, elles sont en grande souffrance psychologique, développent des troubles de stress post-traumatique, un état dépressif et anxieux, souvent des addictions et des pensées suicidaires.

La pair-aidance apporte une dimension humaine et empathique essentielle, en offrant un soutien direct et des conseils pratiques aux victimes et en favorisant l'identification et le signalement de cas d'exploitation sexuelle. Cette méthode de soutien mutuel permet aux victimes ayant vécu des expériences similaires de partager leurs connaissances et leur soutien avec celles qui traversent des situations comparables. Cette approche basée sur la confiance et la compréhension des réalités du terrain, s'inscrit dans un accompagnement sur le long terme favorisant l'orientation vers un hébergement sécurisant, un soutien psychologique, une assistance juridique, une insertion sociale et professionnelle. Cette approche holistique permet aux personnes de reconstruire leur vie et d'acquérir une autonomie durable.

Grace à leur expérience, les anciennes victimes participent aussi activement à la sensibilisation et la formation des professionnels (forces de l'ordre, travailleurs sociaux, magistrats, éducateurs). Cette implication permet d'améliorer la compréhension des mécanismes de la traite et de l'exploitation sexuelle, et d'adapter les politiques publiques en fonction des réalités vécues par les victimes.

Ces initiatives démontrent l'importance d'intégrer les victimes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la traite des mineurs.

⁷ www.mist-association.org